

CABINET AGENDA DORDOGNE

22 RUE GAMBETTA

24000 PERIGUEUX

Tel : 05 53 54 35 97 - Fax : 05 53 54 20 06

E-mail : agenda24mcba@wanadoo.fr

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Articles L 271-4 à 6 - R 271-1 à 5 du Code de la Construction et de l'Habitation

**PERFORMANCE
ENERGETIQUE**

Diagnostic de Performance Energétique (D.P.E.)



PRAGELIER
24390 TOURTOIRAC

Donneur d'ordre :
INDIVISION GRANIER
PRAGELIER 24390 TOURTOIRAC

www.agendaexpertises.fr

Amiante - Métrage - Plomb - Termites - Diagnostic Performance Energétique - Gaz -
Electricité - Diagnostic technique immobilier - Dossier technique Amiante

SIRET : 44036868600018 - APE : 742C

Assurances n°HA RCP0084449 délivrée par HISCOX - Garantie 3 000 000 €

ATTESTATION DE COMPÉTENCE Repérage Amiante : Certificat C053, délivrée par QUALIXPERT le 01/10/2007

Sommaire

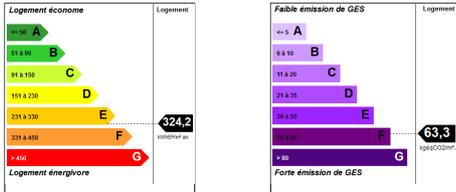
Note de synthèse de nos conclusions	3
Identification du bien expertisé	4
Désignation du propriétaire	4
Réalisation de la mission.....	4
Diagnostic Performance Energétique	5
Annexe : Attestations d'assurance et certifications	9

Les renseignements ci-dessous utilisés seuls ne sauraient engager la responsabilité du Cabinet Agenda, et en aucun cas ne peuvent se substituer aux rapports de diagnostics originaux. La note de synthèse ne dispense pas de la lecture attentive du rapport.

Propriétaire : INDIVISION GRANIER Demeurant : PRAGELIER 24390 TOURTOIRAC	Ordre de mission du :	26/09/2012
	Date(s) d'intervention :	26/09/2012
Adresse du lot : PRAGELIER 24390 TOURTOIRAC	Dossier :	12-09-26-04
	Intervenant(s) :	Christophe MERCHADOU
	Etage	Sans objet
	Section cadastrale :	Non communiquée
	N° de parcelle :	Non communiqué
	N° de lot(s) :	Sans objet

• DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Articles L134-1 à L134-6, L271-4 à L271-6 et R134-1 à R134-5 du Code de la Construction et de l'Habitation - Arrêté du 15/09/2006 (vente) - Arrêté du 03/05/2007 (location)



www.agendaexpertises.fr

Amiante – Métrage – Plomb – Termites – Diagnostic Performance Energétique – Gaz –
Electricité – Diagnostic technique immobilier – Dossier technique Amiante

SIRET : 44036868600018 - APE : 742C
Assurances n°HA RCP0084449 délivrée par HISCOX - Garantie 3 000 000 €
ATTESTATION DE COMPÉTENCE Repérage Amiante : Certificat C053, délivrée par QUALIXPERT le 01/10/2007



Identification du bien expertisé

Dossier de Diagnostic Technique

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente

Le dossier de diagnostic technique comprend les documents suivants :

1. Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L1334-5 et L1334-6 du Code de la Santé Publique ;
2. L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L1334-13 du même code ;
3. L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L133-6 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
4. L'état de l'installation intérieure de gaz naturel prévu à l'article L134-6 du même code ;
5. Dans les zones mentionnées au I de l'article L125-5 du Code de l'Environnement, l'état des risques naturels et technologiques prévu au deuxième alinéa du I du même article ;
6. Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L134-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
7. L'état de l'installation intérieure d'électricité prévue à l'article L134-7 du même code ;
8. Le document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif mentionné à l'article L1331-11-1 du Code de la Santé Publique.

En l'absence, lors de la signature de l'acte authentique de vente, d'un des documents mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 7° et 8° ci-dessus en cours de validité, le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante.

Dossier : 12-09-26-04
Expertise(s) réalisée(s) le(s) : 26/09/2012
Destinataires : INDIVISION GRANIER (Propriétaire)
Commentaires : Néant

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

PRAGELIER
24390 TOURTOIRAC

Etage : Sans objet
Section cadastrale : Non communiquée
N° parcelle : Non communiqué
N° lot : Sans objet
N° porte : Sans objet
N° cave : Sans objet
N° grenier : Sans objet
N° garage : Sans objet
N° parking : Sans objet
Etendue de la prestation : Parties Privatives
Nature de l'immeuble : Immeuble Bâti
Date du permis de construire :
Destination des locaux : VENTE
Document(s) fourni(s) : Aucun



DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

INDIVISION GRANIER
 PRAGELIER
 24390 TOURTOIRAC

Demandeur : PROPRIETAIRE
 Sur déclaration de l'intéressé.

REALISATION DE LA MISSION

Opérateur(s) de diagnostic

> **Christophe MERCHADOU** : Certification n°C053
 Qualixpert 17 Rue Borrel 81100 Castres

Attestation d'assurance

Notre Cabinet Agenda (sarl CM Expertises) est assuré en responsabilité civile professionnelle pour les activités, objet du présent rapport, auprès de HISCOX au titre du contrat n° RCP0084449 à hauteur de 3.000.000 €.

Validité : du 01/01/2012 au 31/12/2012

Le cabinet AGENDA atteste ne pas avoir eu recours à la sous-traitance pour l'élaboration de ce dossier.

Le présent rapport est établi par une (des) personne(s) dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné à côté du nom de l'opérateur de diagnostic concerné.

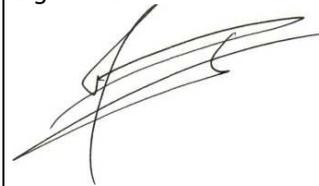
L'attestation requise par l'article R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.

Diagnostic de performance énergétique - Logement (6-1)

N : 12-09-26-04
 Valable jusqu'au : 25/09/2022
 Type de bâtiment : Maison individuelle
 Année de construction : <1974
 Surface habitable : 181,00 m²
 Adresse : PRAGELIER
 24390 TOURTOIRAC

Date Diag : 26/09/2012
 Date Visite : 26/09/2012
 Diagnostiqueur :
 CHRISTOPHE MERCHADOU
 CABINET AGENDA DORDOGNE
 22 RUE GAMBETTA
 24000 PERIGUEUX
 Certification n°C053 Qualixpert
 17 Rue Borrel 81100 Castres

Signature :



Propriétaire :
 Nom : INDIVISION GRANIER
 Adresse : PRAGELIER
 24390 TOURTOIRAC

Propriété. des installations communes (s'il y a lieu) :
 Nom :
 Adresse :

Consommations annuelles par énergie

obtenues par la méthode 3CL-DPE définie en annexe 1 de l'arrêté du 9 novembre 2006, prix moyens indexés au 15/08/2010, établi conformément à l'arrêté du 15 septembre 2006.

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	Détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	12903 kWh _{EF} (bois) 37202 kWh _{EF} (fuel)	50105 kWh _{EP}	3059,64 €
Eau chaude sanitaire	3324 kWh _{EF} (électricité)	8575 kWh _{EP}	260,58 €
Refroidissement	/	/ kWh _{EP}	/ €
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ANNUELLE POUR LES USAGES RECENSES	12903 kWh _{EF} (bois) 37202 kWh _{EF} (fuel) 3324 kWh _{EF} (électricité)	58680 kWh _{EP}	3420,22 € <small>Abonnements compris</small>

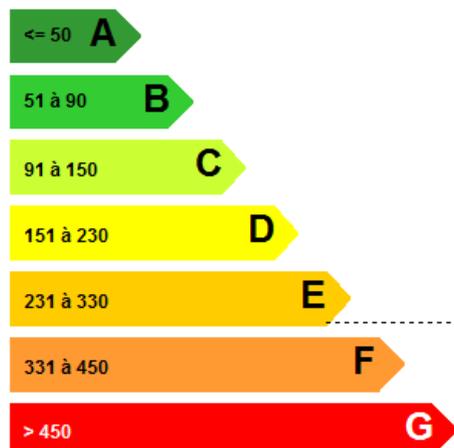
Consommations énergétiques
 (en énergie primaire)
 pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 324,2 kWh_{EP}/m².an

Emissions de gaz à effet de serre (GES)
 pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 63,3 kg éqCO₂/m².an

Logement économe

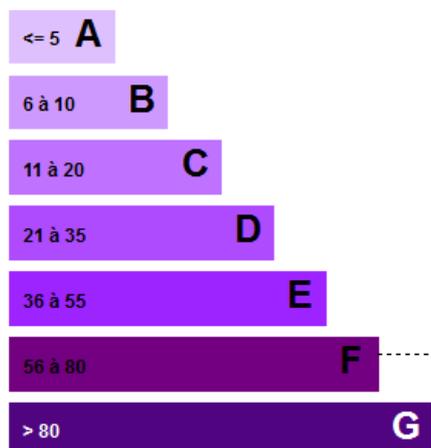


Logement énergivore

Logement

324,2
kWh_{EP}/m².an

Faible émission de GES



Forte émission de GES

Logement

63,3
kg éqCO₂/m².an

Diagnostic de performance énergétique - Logement (6-1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage	Eau chaude sanitaire
Murs : Pierre/Moellons/ (non isolé)	Système : CHAUDIERE FIOUL INDIVIDUELLE JUSQU'A 1988 BRULEUR CHANGE + POELE BOIS	Système : CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE entre 5 et 15 ans - BALLON VERTICAL
Toiture : Plafond entre solives bois avec remplissage (non isolé) +Combles perdus	Emetteurs : Radiateurs Haute Température avec robinets thermostatiques	
Menuiseries : Simple vitrage Bois (volets) Porte Bois Double vitrage	Inspection > 15 ans :	
Plancher bas : Bois sur solives bois (non isolé) Terre-plein (non isolé)		
Énergies renouvelables Bois	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	0,39 kWh _{EP} /m ² .an .

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Poêle ou insert bois

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (*on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard*), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (*températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement*), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (*température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement*). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (*gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.*). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans le cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

Diagnostic de performance énergétique - Logement (6-1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (*voir page suivante*), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : la régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (*radiateurs, convecteurs,...*), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (*départs en congés,...*) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (*fluocompactes ou fluorescentes*).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (*abat-jour, vasques...*) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (*téléviseurs, magnétoscopes,...*). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (*cuisson, réfrigération...*) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (*A+, A++,...*).

Diagnostic de performance énergétique - Logement (6-1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (*travaux de finition, etc.*) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (*subventions, crédit d'impôt, etc.*). La TVA est comptée au taux réduit de 7 %.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation Conventionnelle (kWh _{ep})	Effort d'investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
VMC Répartie	301,79 (classe E)	€	☆☆☆	●●●●●	0,00%
Mise en place VMC répartie : La seule solution qui ne présente aucun risque dans les constructions anciennes est la VMR (Ventilation Mécanique Répartie) dans les pièces humides : salles de bain, sanitaires (surtout lorsqu'ils sont aveugles) et cuisines. Elle permet une ventilation en fonction de l'utilisation des locaux.					
Programmeur	318,04 (classe E)	€€	★	●●●●●	22,00%
Envisager la mise en place d'une horloge de programmation pour le système de chauffage et choisir un programmeur simple d'emploi. Il existe des thermostats à commande radio pour éviter les câbles de liaison et certains ont une commande téléphonique intégrée pour un pilotage à distance. Ne pas la placer : sur une paroi ensoleillée, près d'une entrée d'air neuf, près d'une zone de courant d'air					
Isol. murs extérieurs par l'intérieur	233,59 (classe E)	€€€€	☆☆☆☆	●●●●●	22,00%
En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter au préalable le problème d'humidité. En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie. Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices dans l'isolant donnant sur l'intérieur. Plafonné à 100€ TTC par m ² .					
Isolation Plafond Combles	290,72 (classe E)	€€€	☆☆☆☆	●●●●●	22,00%
Isolation de la toiture : Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher. Pour bénéficier du crédit d'impôt 2011, choisir un isolant avec R= 5 m ² .K/W.					
Isolation plancher en sous face	311,07 (classe E)	€€€	☆☆	●●●●●	22,00%
Isolation plancher en sous face : S'assurer que la hauteur sous plafond soit suffisante. Pour bénéficier du crédit d'impôt 2011, choisir un isolant avec R= 2,8 m ² .K/W.					
Chaudière à condensation	279,63 (classe E)	€€€€	☆☆☆☆	●	13,00%
Remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation : Les radiateurs doivent être adaptés au type de chaudière (type "chaleur douce") pour que le rendement soit optimum.					
Installation solaire	289,38 (classe E)	€€€€	☆☆	●	45,00%
Envisager une installation d'eau chaude sanitaire solaire. : A envisager si la toiture est orientée entre le sud-est et le sud-ouest, sans masque					
Remplacement des fenêtres	304,92 (classe E)	€€€€	☆☆☆	●	13,00%
Remplacement des fenêtres existantes : Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en double-vitrage peu émissif. Pour bénéficier du crédit d'impôt 2011, choisir des fenêtres avec Uw<=1,4 W/m ² .K pour des menuiseries PVC, Uw<=1,6 W/m ² .K pour des menuiseries en bois, Uw<=1,8 W/m ² .K pour des menuiseries métalliques					

Légende

Économies

- ★ : moins de 100 € TTC/an
- ★★ : de 100 à 200 € TTC/an
- ★★★ : de 200 à 300 € TTC/an
- ★★★★ : plus de 300 € TTC/an

Effort d'investissement

- € : moins de 200 € TTC
- €€ de 200 à 1000 € TTC
- €€€ de 1000 à 5000 € TTC
- €€€€ plus de 5000 € TTC

Rapidité du retour sur investissement

- : moins de 5 ans
- : de 5 à 10 ans
- : de 10 à 15 ans
- : plus de 15 ans

Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures,

pensez-y ! <http://www.impots.gouv.fr>

Pour plus d'informations : <http://www.ademe.fr> ou <http://www.logement.gouv.fr>

ATTESTATIONS D'ASSURANCE ET CERTIFICATIONS


ATTESTATION D'ASSURANCE
Diagnostiqueurs immobilier
HA RCP0084449
LE PRENEUR D'ASSURANCE

Souscripteur :	AGENDA France 95 AV. DES LOGISSONS 13770 VENELLES	Assuré :	CM EXPERTISES 22 RUE GAMBETTA 24000 PERIGUEUX
----------------	---	----------	---

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie : Assurances Professionnelles by Hiscox	Diagnostiqueurs immobilier
Juridictions et lois applicables :	Monde entier hors USA / Canada

ACTIVITES DE L'ASSURE

L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :
 Sous le module de couverture DIA0607 Diagnostic immobilier :

- Diagnostic amiante avant vente
- Dossier technique amiante (DTA)
- Exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes
- Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes
- Etat parasitaire
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité, parties privatives et parties communes
- Diagnostic Technique SRU (DTI)
- Etat descriptif relatif à la décence du logement (SRU), normes d'habitabilité, constat Scellier
- Loi Carrez, mètre, surface habitable, attestation de surface
- Risques naturels et technologiques
- Millèmes de charges, tantièmes de copropriété
- Etablissements de plans dans le cadre de diagnostics, de mesurages, d'états descriptifs de division
- Etat des lieux
- Infiltrométrie
- Diagnostic amiante avant travaux ou démolition

PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 1^{ER} Janvier 2012 au 31 Décembre 2012. Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance, des Conditions Générales N°RC1006 et du(des) module(s) n° DIA0607 "Assurances Professionnelles by Hiscox -Diagnostiqueurs immobilier" et n°RCE1006.

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE et/ou RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance)

- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non par franchisé 3 000 000,00 Euros

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

- Etendue des garanties 7 500 000,00 Euros par sinistre

Fait à Paris, le 26 Janvier 2012
 Pour les Assureurs

Adresse postale : 12, quai des Queyries 33100 Bordeaux – Tél : 0810 50 20 10
 Hiscox Europe Underwriting Limited - Hiscox France, 19, rue Louis le Grand - 75002 Paris
 Siège social : 1, Great St. Helen's, Londres, EC3A 6HX, Royaume-Uni - Capital social 3 950 303,89 €
 Numéro d'enregistrement en Angleterre : 6712051 - R.C.S Paris 524 737 681
 N° TVA Intracommunautaire FR55524737681 - N° FSA 490964 - www.orias.fr

Attestation sur l'honneur

« Je soussigné Christophe MERCHADOU, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - n'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
 - ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »



CERTIFICAT N° C 053

M MERCHADOU Christophe,

a obtenu la Certification de compétence de personne,

conformément au référentiel ISO 17024 « Exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification de personnes »,

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Diagnostic amiante

Du 01/10/2007 au 30/09/2012

Constat de risque d'exposition au plomb

Du 01/10/2007 au 30/09/2012

Etat relatif à la présence de termites

Du 01/10/2007 au 30/09/2012

Diagnostic de performance énergétique

Du 01/10/2007 au 30/09/2012

Etat des installations intérieures de gaz

Du 24/10/2007 au 23/10/2012

Etat de l'installation intérieure d'électricité

Du 20/11/2008 au 19/11/2013



Gastres, le 27 novembre 2008

Christophe COUSSE,
Directeur.

LCC 17, rue Bernol - 81100 CASTRES

Tel: 05 63 73 08 13 Fax 05 63 51 06 03 www.qualixpert.com

siège au capital de 6000 euros - APE 7433 - RCS Castres RPRET 493 037 832 00018

F09 Certification de compétence Version D